

L'OPPBTP met à jour le « Guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction en période d'épidémie de coronavirus Sars-Cov-2 »

A la suite de la publication d'une nouvelle version du protocole Covid par le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, le 18 mai dernier, l'OPPBTP publie une mise à jour de son guide de préconisations de sécurité sanitaire. A l'heure où le déconfinement progressif du pays est en cours et où le risque épidémique reste élevé, l'enjeu principal est de faire en sorte que les entreprises et tous les salariés restent mobilisés sur l'absolue nécessité de se protéger contre la Covid-19. Cela passe notamment par la vaccination, encouragée dans le cadre de la stratégie vaccinale des autorités sanitaires, la possibilité de réaliser des autotests, et l'importance de la ventilation comme mesure essentielle de prévention.

Ainsi, cette nouvelle version du guide intègre, en conformité avec les recommandations de l'Etat, les modifications suivantes :

- La vaccination des salariés et des employeurs est encouragée, dans le cadre de la stratégie vaccinale des autorités sanitaires. Cette vaccination repose sur **le volontariat et le secret médical**. Elle peut être réalisée par les services de santé au travail ; dans ce cas le salarié peut s'absenter sur ses heures de travail après avoir informé son employeur de son absence pour visite médicale, sans avoir à en préciser le motif. Les salariés en situation d'affection de longue durée bénéficient d'une autorisation d'absence pour cette vaccination. Dans tous les autres cas, les employeurs sont incités à faciliter l'accès des salariés à la vaccination. Le salarié est invité à se rapprocher de son employeur afin de déterminer par le dialogue la meilleure manière de s'organiser.
- Les entreprises peuvent mettre à disposition de leurs salariés, si elles le souhaitent, des autotests dans le respect des règles de volontariat et de secret médical et avec une information du salarié par un professionnel de santé.
- L'aération est une mesure essentielle de prévention. Il est donc fortement recommandé d'aérer par une ventilation naturelle ou mécanique en état de marche (portes et/ou fenêtres ouvertes autant que possible, idéalement en permanence si les conditions le permettent et au minimum 5 minutes toutes les heures). Une ventilation de la pièce par deux points distincts (porte et fenêtre par exemple) est à privilégier. Sinon, il faut s'assurer d'un apport d'air neuf adéquat par le système de ventilation fonctionnant correctement.

L'OPPBTP rappelle l'importance de maintenir les gestes barrières, y compris le lavage des mains.

« Notre vigilance collective sera le gage de réussite des différentes étapes de déconfinement. Des étapes qui devraient se traduire par de nouvelles versions du protocole sanitaire et du guide de l'OPPBTP les 9 et 30 juin prochains, incluant des assouplissements attendus des consignes sanitaires. » ajoute Paul Duphil, Secrétaire général de l'OPPBTP.

Pour mémoire dans sa [boîte à outils Covid-19](#), l'OPPBTP propose un choix d'affiches pour faciliter le respect des bons gestes sanitaires.

Le guide de préconisations sanitaires est disponible sur le site internet de preventionbtp.fr.

Par ailleurs, les conseillers en prévention et les formateurs de l'OPPBTP sont toujours disponibles sur le terrain ainsi qu'à distance grâce au service [PréventionBTP En Direct](#). Une base de Questions/Réponses spécifiques sur la Covid-19 y est disponible.

A propos de l'OPPBTP

L'**Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP)** a pour mission de contribuer à la promotion de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail auprès des professionnels du bâtiment et des travaux publics.

Chaque année, les 332 collaborateurs accompagnent les entreprises avec des actions de conseil, de formation et d'information à travers :

- **15 900 actions, accompagnement et diagnostics de CONSEIL auprès de 8 800 entreprises**, à l'aide de services innovants : un outil d'évaluation des risques pratiques (Préval), une démarche et des solutions métier pour améliorer les conditions de travail (Démarche de progrès et Adapt BTP), ... et le site www.preventionbtp.fr pour évaluer les risques en quelques clics, effectuer le suivi de son personnel et de son matériel et s'informer grâce à de nombreux outils pratiques à télécharger.
- **La FORMATION de 18 000 professionnels du BTP** grâce à 67 stages adaptés aux entreprises, répertoriés dans le catalogue Vision ; des formations pour les maîtres d'apprentissage, les étudiants et les acteurs de la prévention ainsi qu'un accompagnement pour bâtir des plans de formation.
- **Des actions d'INFORMATION avec de multiples supports** comme le magazine Prévention BTP qui compte 100 000 lecteurs chaque mois ; la newsletter de Prévention BTP avec 32 500 abonnés ; des affiches, des mémentos, des fiches prévention, ... illustrés, en commande et téléchargeables sur le site ; 50 ouvrages et registres, 70 vidéos pédagogiques pour aiguiser son regard prévention ; des campagnes de communication nationales de sensibilisation (amiante, TMS, 100 minutes pour la vie, ...).

Passez simplement à la prévention avec l'OPPBTP - www.preventionbtp.fr !
Retrouvez toute l'information de la prévention sur oppbtp.com



@preventionbtp



PréventionBTP



PréventionBTP

SERVICE DE PRESSE

CLC Communications • 01 42 93 04 04
Jérôme Saczewski • j.saczewski@clccom.com
Christelle Grelou • c.grelou@clccom.com
Ingrid Jaunet • i.jaunet@clccom.com

OPPBTP

Solange Delpech • 01 46 09 26 76
solange.delpech@oppbtp.fr
Stéphanie Bigeon-Bienvenu • 01 46 09 26 54
stephanie.bigeon.bienvenu@oppbtp.fr